

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/118

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200222-20231204-2023-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 novembre 2023

OBJET :

AFFAIRES
GENERALES

FINANCES

Tarifs des Services
Municipaux
2024

PRÉSENTS : Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN – Nathan ALBOUY - Christine PAQUIS - Joseph DEVILLE (arrivée de M. Joseph DEVILLE à 18h37 avant le 1^{er} vote) - Marc LANIEL - André BRANDMEYER - Daniel VINEIS - Christine BERTIN – Odile LAROCHE – FARIGOULE - Sylvette DELORME – Jacques DONATO - Dominique PAUTY - Evelyne FAURE - Laurent BRUNON – Grégory CROIZAT - Marie-José SAULODES – Marcel LEROUX - Nicole GIRAUD - Hervé BRU.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mme Sandrine NOIRIE donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN – Mme Corine BEGON donne pouvoir à M. Laurent BRUNON – Mme Marilyne PLESSIS donne pouvoir à Mme Odile LAROCHE-FARIGOULE – M. Cédric CHAVAREN donne pouvoir à M. Jacques DONATO - M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY – M. François GILBERTAS donne pouvoir à Mme Marie-José SAULODES.

Secrétaire de séance : Madame Nicole GIRAUD

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Nicole GIRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Certifié
exécutoire par
le Maire :

Monsieur le Maire, rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les conditions tarifaires des différents services municipaux (à l'exception de ceux des services de restauration municipale, des services périscolaires et extrascolaires).

Dans l'attente du travail à conduire au sujet de la tarification des services pour les prochaines années, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2023 (tarifs 2023 joints à la présente note de synthèse) exceptés pour les concessions au cimetière.

Reçu en Sous
Préfecture le :

13 DEC 2023

Publié ou
notifié le :

13 DEC 2023

Le Maire,
Thierry Deville

Le Conseil municipal est invité à délibérer les tarifs à appliquer pour l'année 2024.

→ La proposition de tarifs 2024 était jointe à la note de synthèse.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux pour 2024 tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération (les tarifs des services de restauration municipale, des services périscolaires et extrascolaires feront l'objet d'une délibération ultérieure).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

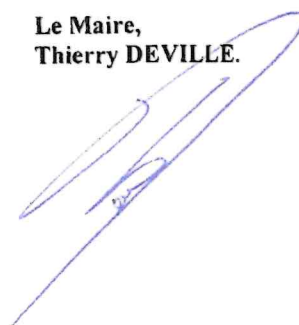
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance,
Nicole GIRAUD





Le Maire,
Thierry DEVILLE.



TARIFS MUNICIPAUX 2024 - BONSON
(délibération 2023-118 du 4 décembre 2023)

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES		Tarifs 2024
SALLE M. POUILLON		
1- Utilisation d'ordre privé, familial - samedi ou dimanche ou jour férié		-
2- Utilisation d'ordre privé, familial - 1 jour compris entre le lundi matin au vendredi matin		*150,00 €
3- Utilisation d'ordre privé, familial - week-end du vendredi matin au lundi matin		*500,00 €
4- Utilisation d'ordre privé, familial du samedi matin au lundi matin		*350,00 €
5- Utilisation d'ordre privé, familial du vendredi matin au samedi matin		*200,00 €
6- Utilisation par une associations hors commune - 1 jour compris entre le lundi matin au vendredi matin		400,00 €
7- Utilisation d'ordre commercial - 1 jour compris entre le lundi matin au vendredi matin		600,00 €
* 50,00 € pour frais de nettoyage sont inclus au tarif		
SALLE DU RENOUVEAU		
1- Utilisation d'ordre privé, familial - samedi ou dimanche ou jour férié		-
2- Utilisation d'ordre privé, familial - du lundi matin au vendredi matin		80,00 €
3- Utilisation d'ordre privé, familial - week-end : du samedi matin au lundi matin		220,00 €
4- Utilisation par une association hors commune - 1 jour compris entre le lundi matin et le samedi matin		350,00 €
5- Utilisation d'ordre commercial - 1 jour compris entre le lundi matin et le samedi matin		550,00 €
CAUTIONS POUR SALLE M. POUILLON ET SALLE DU RENOUVEAU		
Caution dégâts		500,00 €
Caution pour insuffisance de nettoyage		100,00 €
Caution désistement		50,00 €
ESPACE BARBARA		
1- Utilisation par une association hors commune		750,00 €
2- Utilisation d'ordre commercial		1 500,00 €
CAUTIONS POUR ESPACE BARBARA		
Caution dégâts		1 500,00 €
Caution pour insuffisance de nettoyage		500,00 €
Caution désistement		250,00 €
ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA REVUE MUNICIPALE		Tarifs 2024
	<i>Dimensions</i>	
Formule n°1 : 1/8 ^e de page	L. 8,9 cm x H. 6 cm	46 € par parution
Formule n°2 : 1/4 ^e de page	L. 8,09 cm x H. 13,30 cm	89 € par parution
Formule n°3 : 1/2 page	L. 19 cm x H. 13,30 cm	177 € par parution
Rappel : il y a possibilité de 4 parutions dans la revue par année civile. Les annonceurs sont libres de choisir le nombre de parutions qu'ils souhaitent dans l'année (de 1 à 4 parutions).		
MARCHE ET EMPLACEMENT - DROITS DE PLACE		Tarifs 2024
Chapiteaux et autres structures itinérantes		21,00 €
Caution pour chapiteaux et autres structures itinérantes		600,00 €
La place au-delà de 100 places	Cirque	0,15 €
Emplacement avec électricité		
Abonnement banc < 5m	1 jour par semaine	35,00 €/trimestre
Abonnement banc ≥ 5m	1 jour par semaine	40,00 €/trimestre
Forain de passage	1 jour par semaine	6,50 €/jour
Emplacement sans électricité		
Abonnement banc entre 1m et 4r	1 jour par semaine	23,00 €/trimestre
Abonnement banc 5m de large et	1 jour par semaine	25,00 €/trimestre
Ambulant de passage	1 jour par semaine	5,00 €/jour
Terrasse ouverte de débit de boissons et restaurant (au ml)		gratuit

CIMETIERE COMMUNAL		Tarifs 2024
Ouverture de fosse		65,00 €
Ouverture de caveau		45,00 €
Caveau communal - dépositaire (au mois)		12,00 €
Vacations funéraires		27,00 €
CONCESSIONS : Achat et renouvellement des concessions sans caveau préfabriqué		
Concession de 15 ans pour 2m ²		110,00 €
Concession de 30 ans pour 2m ²		190,00 €
Concession de 50 ans pour 2m ²		460,00 €
Concession de 50 ans pour 3,75m ²		720,00 €
Concession de 50 ans pour 5m ²		980,00 €
CONCESSIONS : Achat de concessions avec caveau préfabriqué		
Concession de 15 ans pour 2m ²		110 € + 2 600 €
Concession de 30 ans pour 2m ²		190 € + 2 600 €
Concession de 50 ans pour 2m ²		460 € + 2 600 €
Concession de 50 ans pour 3,75m ²		720 € + 3 400 €
Concession de 50 ans pour 5 m ²		980 € + 4 100 €
CONCESSIONS : Renouvellement de concessions avec caveau préfabriqué		
Concession de 15 ans pour 2m ²		110,00 €
Concession de 30 ans pour 2m ²		190,00 €
Concession de 50 ans pour 2m ²		460,00 €
Concession de 50 ans pour 3,75m ²		720,00 €
Concession de 50 ans pour 5 m ²		980,00 €
Columbarium		
Case de 15 ans		145,00 €
Taxe d'inhumation		37,00 €
Cendres jardin du souvenir		35,00 €
CAPTURE D'ANIMAUX VAGABONDS		Tarifs 2024
Frais de capture par animal (majoration 100% si récidive)		100,00 €
Frais de garde par animal et par jour		35,00 €
Frais de transport à la fourrière		80,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200222-20231204-2023-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023